

Alassane Ouattara réélu président de la Côte d'Ivoire

@rib News, 28/10/2015 – Source Reuters Alassane Ouattara a été élu président de la Côte d'Ivoire avec 83,66% des voix, a annoncé mercredi la commission électorale indépendante (CEI). Le président sortant, qui brigait un second mandat de cinq ans, a obtenu un peu plus de 2,1 millions de voix lors du scrutin organisé dimanche, a précisé Youssouf Bakayoko, président de la CEI, ajoutant que la participation avait été de 54,63%.

Autre signe de son triomphe, il est arrivé en tête dans 30 des 31 régions du pays ainsi qu'à Abidjan, sa capitale économique, et Yamoussoukro. Crépitem du spectaculaire remariage de l'économie ivoirienne après la guerre civile de 2010-2011, l'ancien responsable du Fonds monétaire international (FMI), arrivé au pouvoir en 2011, abordait ce scrutin en favori face à une opposition morcelée. Une partie du Front populaire ivoirien (FPI) de l'ancien président Laurent Gbagbo avait en outre appelé au boycott du scrutin. Plusieurs candidats ont dénoncé des fraudes, mais les observateurs se sont dits satisfaits du déroulement du scrutin. "J'aimerais féliciter tous les Ivoiriens pour leur maturité et leur comportement exemplaire", a déclaré mardi soir, avant la publication des résultats officiels, le président sortant, que les premières tendances donnaient à trancher largement en tête. "La Côte d'Ivoire, a-t-il poursuivi, est résolument engagée sur la voie de la stabilité et du renforcement de la stabilité." Sur ses six adversaires, son plus proche rival, Pascal Affi N'Guessan, chef du FPI, n'a obtenu que 9,29% des voix, mais les radicaux du mouvement s'opposaient à sa candidature et avaient appelé au boycott du scrutin. "Je reconnais la victoire du président Ouattara. Nous avons mené une bonne campagne, mais le meilleur candidat a gagné", a-t-il déclaré mercredi à la presse. La participation a été inférieure à la moyenne dans les anciens fiefs du FPI, dont l'ex-chef de file, l'ancien président Laurent Gbagbo, est tenu depuis 2011 par la Cour pénale internationale de La Haye dans l'attente de son procès pour crimes contre l'humanité. EN FINIR AVEC L'"IVOIRITE" Avec l'appel au boycott d'une partie du FPI et le retrait avant le premier tour de trois candidats, l'opposition se sentait trop morcelée pour inquiéter Ouattara. La participation, assez conforme aux 53% estimés par le groupe d'observateurs POECI issu de la société civile, a été cependant supérieure aux présidentielles de 1995 et de 2000. Le scrutin de 2010, organisé dans des conditions très particulières - la Côte d'Ivoire était coupée en deux, entre le Nord tenu par les ex-rebelles, et le Sud, contrôlé par Gbagbo -, fait figure d'exception avec une participation supérieure à 80%. C'est le refus de Gbagbo de reconnaître alors la victoire de Ouattara qui avait fait basculer le pays: les violences post-électorales avaient fait quelque 3.000 morts. Dans une interview accordée à Reuters dans la semaine précédant le scrutin, Ouattara a annoncé son intention de réformer la Constitution. Il entend notamment abroger la clause controversée sur l'"ivoirité" des candidats, un concept qui a contribué à la guerre civile des années 2000 et l'a lui-même empêché un temps de briguer la présidence avant de pouvoir se présenter et de l'emporter en 2010. "Nous aurons une nouvelle Constitution parce que je pense que la Constitution actuelle est obsolète. Elle a été rédigée durant la crise de 2000", a-t-il dit dans cette interview. Le texte, adopté par référendum en juillet 2000 dans la foulée du putsch militaire de fin décembre 1999, stipule qu'un candidat à une présidentielle doit prouver que ses deux parents sont des Ivoiriens nés sur le territoire ivoirien. Ils ne doivent jamais avoir demandé la nationalité d'un pays tiers. Cette clause est devenue dans les années 2000 le symbole de l'exclusion des habitants du Nord, qui ont souvent une partie de leur famille au Burkina Faso ou au Mali. Tandis que les dirigeants de plusieurs pays d'Afrique ont fait modifier leur Constitution de manière à se maintenir au pouvoir, Ouattara s'est engagé pour sa part à respecter la limite de deux quinquennats. En 2020, à l'issue de son second mandat, il aura 78 ans.